PRESSE D'OPINION ET LUTTES NATIONALISTES A MADAGASCAR DE 1915 A 1936

par

Lucile RABEARIMANANA

La presse malgache doit sa naissance à la pénétration de l'Occident dans l'Ile au XIXème siècle. Ce sont les missionnaires anglais de la L.M.S. qui font paraître à partir de 1866 à Tananarive, le premier périodique en langue malgache, le *Teny Soa* (La Bonne Parole). Mais c'est avec la colonisation française que les activités journalistiques trouvent des conditions favorables pour se développer : la presse écrite se diversifie, s'accroît en nombre et se diffuse avec plus de facilité et d'intensité qu'auparavant. A côté des périodiques confessionnels, héritage de la période précédente dominée par l'influence des missions dans le domaine culturel, fleurit une presse purement laïque, non engagée politiquement en principe, plus attrayante pour le public et qui peut pénétrer dans maintes régions de l'Ile. De son côté, le nationalisme naissant qui ne peut trouver un terrain de luttes adéquat dans les conditions politiques d'une colonie récente se voit contraint à se tourner vers la presse pour s'exprimer. Mais une barrière juridique oblige aussi celle-ci à se cantonner dans des thèmes purement littéraires, empêchant ainsi l'expression des aspirations profondes des autochtones. En l'absence de la liberté de la presse donc, le nationalisme malgache aurait pu être contraint à se taire. Il a recours à la presse en langue française et surtout, il fait de la lutte pour la liberté de la presse l'un de ses premiers chevaux de bataille. Ainsi la lutte opiniâtre menée par les nationalistes malgaches aboutit à la reconnaissance de la liberté de la presse en langue malgache. C'est donc à partir de 1936 que paraît le premier journal d'opinion, bilingue, *Ny Rariny – La Justice*, que fait paraître Jules Ranaivo.

I

LA LUTTE POUR LA PRESSE D'OPINION

Qu'elle soit en français ou en malgache, la presse d'opinion nationaliste se heurte à toutes sortes d'obstacles pour paraître comme pour se diffuser. Elle doit en premier lieu contourner le barrage que constitue l'arsenal juridique mis en place dès le début de la colonisation pour la réduire au silence.

En effet, le décret du 16 février 1901 régissant la presse malgache jusqu'en 1938, donne pleins pouvoirs au gouverneur général qui, par arrêté, peut interdire la parution et la diffusion de journaux en langue malgache ou en langue étrangère (1). D'autre part, contrairement à la loi française de 1881 (2), «la publication à Madagascar de tout journal ou écrit périodique rédigé en langue malgache ou en langue étrangère ne pourra avoir lieu sans autorisation préalable du gouverneur général... Cette autorisation sera toujours révocable en suivant les mêmes formes», d'après l'article 2 dudit décret. La prise d'une telle mesure applicable seulement aux journaux écrits en malgache et en anglais — car ce sont les Anglais qui se trouvent visés par le décret — s'explique par le souci du pouvoir colonial français de limiter et de contrôler l'influence acquise par les missionnaires anglais pendant la période précoloniale sur les Malgaches en général et sur l'élite intellectuelle dont la formation leur est due, en particulier. Ce décret entrave, sinon détruit toute liberté de la presse dans la mesure où l'autorisation préalable n'est accordée qu'aux candidats pouvant justifier d'antécédents «sûrs» pour le régime colonial. Il est en outre bien spécifié sur l'autorisation accordée qu'en aucun cas, le journal ne peut s'occuper des questions politiques ou relatives à l'administration. Le régime colonial est donc préservé de la parution de tout journal d'opinion écrit en malgache qui le critiquerait. Cependant les nationalistes évitent l'obstacle dû à cette législation en utilisant des journaux écrits en français. Les premiers journaux d'opinion à Madagascar s'expriment donc en français. Mais cette manœuvre est entravée par un décret pris en 1927 qui réprime la mise en vente, la distribution ou l'exposition, par des Européens ou assimilés, d'écrits, d'imprimés périodiques ou non, images susceptibles de porter atteinte au respect de l'autorité française à Madagascar. Cette mesure, le gouverneur général Marcel Olivier veut surtout l'utiliser pour s'attaquer à l'*Opinion* (3), journal des nationalistes malgaches de l'équipe de Ralaimongo qui paraît en mai 1927. Ce journal s'est, en effet, assigné pour but de défendre l'intérêt de tous, «Européens et Indigènes dont les intérêts

---

(1) Article 1 du décret. J.O. de Madagascar et Dépendances N° 593 du 13 avril 1901.

(2) Elle est déclarée applicable à Madagascar par l'article 2 du décret du 28 décembre 1895 portant organisation de la Justice.

(3) *L'Opinion*, fondé à Diégo-Suarez par Ralaimongo paraît de 1927 à 1930.

sont lésés et qui trouveront les colonnes du journal ouvertes à toute juste revendication de leurs droits (4), et se permet de dénoncer les abus du régime colonial. Enfin, la censure, organisée officiellement en 1910, permet au bureau des Affaires Politiques de vérifier à chacun de leurs numéros que les journaux malgaches respectent bien les interdits définis par la législation en vigueur.

Cet arsenal juridique condamne pratiquement toute velléité de faire paraître un journal d'opinion et toute intention d'exprimer les aspirations des autochtones. Mais ces derniers ne pouvant se résigner au silence, l'affaire de la V.V.S. est la première occasion qui se présente à l'administration coloniale pour réprimer les tentatives du nationalisme de s'exprimer indirectement. L'autorisation préalable fut retirée à cinq journaux malgaches qui «publièrent des articles de tendance nationaliste très prononcée et servirent la cause de la société secrète V.V.S.» (5). Cependant dans un système politique qui réduit les autochtones au rang de sujets, qui les prive de tout droit politique et ne leur laisse aucune liberté, il est difficile, sinon impossible, de créer une structure de lutte – les premiers partis politiques ne verront le jour qu'en 1946. Aussi, la presse constitue-t-elle sinon le seul, du moins le plus important moyen d'expression et de liaison dont peuvent disposer les militants nationalistes. C'est par cette presse qu'ils peuvent faire connaître leurs critiques sur le régime colonial et alerter l'opinion publique comme l'administration, c'est elle également qui leur permet de diffuser leurs idées parmi les masses autochtones qu'ils veulent toucher. Mais pour vouloir atteindre ce but, la presse d'opinion est la première victime du régime juridique, une presse d'opinion qui s'exprime d'abord en français.

L'emploi du français permet non seulement d'éviter l'application du décret de 1901 mais encore d'être directement accessible à l'administration à laquelle s'adressent dénonciations et revendications. Mais cette langue présente l'inconvénient d'être inaccessible à la masse des autochtones que la presse veut sensibiliser. Certains articles jugés les plus intéressants sont traduits en malgache, mais seulement après obtention d'une autorisation préalable. D'autre part, l'utilisation du français ne résoud que partiellement le problème juridique car la presse locale même en français tombe sous le coup du décret de 1927. Ainsi propagation de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public, ou diffusion d'écrits susceptibles de porter atteinte au respect de l'autorité française sont autant d'accusations portées contre les rédacteurs et gérants des journaux nationalistes, lesquels accumulent emprisonnements et amendes (6). Le cas de l'*Aurore malgache*, organe de la même équipe de Ralaimongo de 1930 à 1934,

---

(4) *L'Opinion* N°1 du 27 mai 1927.

(5) *Historique de la presse malgache*. Bureau des Affaires Politiques — D 822 (Archives de la République Démocratique Malgache).

(6) Cette situation est aggravée à partir de 1930 quand paraît le «décret Cayla» qui réprime «les actes et manœuvres de nature à provoquer la haine du gouvernement français».

UNIVERSITAIRE BIBLIOTHEQUE IMMARIVE

est typique de la vie mouvementée menée par les rédacteurs de cette presse d'opinion : après 3 ans d'existence, le journal est à son 7ème procès et Razafindrakoto Emmanuel qui en est le secrétaire de rédaction subit 10 poursuites en justice pendant le même laps de temps. C'est cette situation intenable qui pousse les nationalistes à faire de l'obtention de la liberté de la presse malgache l'une de leurs principales revendications. Ils essaient de démontrer l'illégalité des deux décrets régissant la presse, qui sont contraires à la loi de 1881. C'est pour cela que Jules Ranaivo, gérant de l'*Opinion* fait paraître délibérément dans ce journal (7), un article en malgache sans autorisation préalable. Il est condamné par le tribunal correctionnel de Tananarive à 100 francs d'amende mais acquitté par la Cour d'Appel en septembre 1934, ce jugement est définitivement reconnu par la Cour de Cassation en novembre 1935. Cette lutte des nationalistes couronnée de succès aboutit donc à l'instauration de la liberté de la presse malgache, laquelle est confirmée par un décret paru en 1938.

Mais à part cette rigueur de la législation qui la régit, la presse d'opinion doit aussi faire face à des problèmes matériels pour paraître. Ne disposant d'aucune fortune personnelle (8), les nationalistes malgaches ne sont pas en mesure de financer eux-mêmes leurs joumaux. L'autofinancement aurait résolu le problème. Mais la publicité qui pourrait contribuer à la bonne marche d'un journal n'apporte que d'infimes revenus. Détestée par les colons et les hommes d'affaires français, achetée par des lecteurs de conditions modestes en général, la presse nationaliste ne reçoit que très peu d'annonces publicitaires. Quant aux recettes provenant de la vente au numéro et de l'abonnement elles ne sont guère satisfaisantes car la diffusion se heurte aussi à toutes sortes de problèmes (9). Enfin, le souci des nationalistes étant avant tout de répandre leurs idées, il leur arrive souvent, surtout lors de leurs tournées dans les campagnes, de distribuer purement et simplement les exemplaires des journaux. A tous ces problèmes vient s'ajouter de temps à autre la saisie d'un numéro ou l'emprisonnement d'un membre du personnel ; et l'on comprend qu'un journal nationaliste ait de grandes difficultés pour continuer à paraître. C'est en particulier à cause des problèmes financiers que l'*Opinion* doit interrompre sa parution en septembre 1934. Cependant cette catégorie de presse peut compter dans les cas graves sur le soutien financier de quelques rares commerçants de Tananarive comme les frères Andriambololona et Andriantsifahaona (10). Sous le Front Populaire, les souscriptions affluent aussi, à une époque où les

(7) Ce journal paraît à Tananarive en 1934 et en 1935.

(8) Certains parmi eux sont certes des fonctionnaires ou des médecins libres mais de toute façon, leurs ressources demeurent limitées. En plus, Ralaimongo, qui est assigné à résidence fixe à Port-Bergé en 1930 voit tous ses biens saisis.

(9) En particulier, le bas niveau de vie des Malgaches en général constitue une entrave à cette diffusion. Les journaux d'opinion en malgache comme *Mongo* ou *Ny Rariny - La Justice* coûtent 0,5 F, ce qui fait le 7e du salaire journalier moyen d'un travailleur.

(10) Les premiers sont quincailliers et le deuxième marchand de tissus. Ils financent aussi bien les journaux que les tournées des militants.

Malgaches, plus qu'auparavant, osent soutenir ouvertement le mouvement nationaliste. Elles proviennent de tous les coins de l'Ile et de larges couches sociales de la population (11), depuis les riches planteurs de la côte est jusqu'aux petits ouvriers agricoles et artisans, en passant par les fonctionnaires, médecins et instituteurs surtout (12). En outre, des organismes étrangers, la gauche française notamment (13) mais aussi le Secours Rouge International soutiennent les nationalistes malgaches mais cette aide se situe généralement sur le plan idéologique et assez rarement elle se traduit par des dons en matériel (14). Mais toutes ces aides ne peuvent empêcher que la presse se heurte toujours à des problèmes financiers même sous le Front Populaire.

Ainsi les difficultés matérielles s'ajoutant aux tracasseries administratives expliquent le caractère éphémère des journaux d'opinion et l'irrégularité de leur parution. De 1927 à 1934, la même équipe groupée autour de Ralaimongo fait paraître 6 journaux en français : *L'Opinion, Le Réveil Malgache, L'Aurore Malgache, L'Aube Nouvelle, La Patrie Malgache, La Nation Malgache.* Hebdomadaires, ils deviennent parfois bimensuels. Il arrive aussi qu'il y ait une interruption de parution pour des raisons diverses. Cependant la lutte du peuple malgache n'a jamais cessé d'avoir son porte-parole même avant l'avènement du Front Populaire où les conditions de lutte étaient particulièrement dures : lorsqu'un journal meurt, un autre le remplace.

Quant au lieu de parution des journaux d'opinion il est à remarquer que le premier d'entre eux, l'*Opinion*, voit le jour à Diégo-Suarez où Ralaimongo a travaillé pendant longtemps (15) et qui depuis, reste un foyer actif du syndicalisme et du nationalisme malgaches. Mais Tamatave, autre grand champ d'action de l'équipe, fait aussi paraître de 1931 à 1935 l'*Aube Nouvelle*. En tout cas s'il est vrai que Tananarive est la capitale de la presse d'opinion, de toute la presse en général, il n'est pas moins vrai qu'elle n'est pas le centre unique de celle-ci, tout comme la lutte du peuple malgache ne s'y trouve pas concentrée exclusivement. Cependant, en ce qui concerne la diffusion de ces journaux, les autres régions sont lésées pour de nombreuses raisons. L'analphabétisme (16), le bas

---

(11) Liste des souscripteurs du *Prolétariat Malgache*. Bureau des Affaires Politiques D 823 (A.R.M.).

(12) Ces derniers préfèrent garder l'anonymat par crainte des représailles de leurs supérieurs.

(13) C'est-à-dire le Parti Communiste Français, les Socialistes et le Secours Populaire.

(14) Par exemple en 1925, Ralaimongo reçoit une imprimerie de Gouttenoire de Toury qui l'a déjà aidé alors qu'il militait en France, mais celle-ci est saisie avec tous ses biens en 1930.

(15) Domenichini (J.P.) *Jean Ralaimongo et l'origine du mouvement national malgache*. D.E.S. Paris, 1961.

(16) Il devait être très répandu à l'époque puisque même en 1951, selon les statistiques officielles, il s'élevait encore à 60 % de la population.

niveau de vie de la population (17), l'insuffisance des voies de communication sont autant d'entraves à la diffusion de la presse. Mais à cela s'ajoute l'action de l'administration qui vise à empêcher que les idées politiques des nationalistes se répandent. C'est ainsi que, pour saboter l'*Opinion* de Diégo-Suarez, ordre est donné par télégramme à tous les maires et les chefs de districts de terroriser les dépositaires et les lecteurs de ce journal en les menaçant de poursuites judiciaires (18). Ces derniers sont sujets à de fréquentes intimidations. Malgré cela, ces journaux dont le tirage est relativement élevé, vu le nombre restreint de ceux qui savent lire et écrire (19) sont lus plus ou moins régulièrement dans chaque petite ville de quelque importance, aussi bien sur les Hautes Terres qu'à la côte. Ainsi la presse d'opinion nationaliste réussit tant bien que mal à surmonter toutes les difficultés et se répand plus ou moins clandestinement dans diverses régions de l'Ile (20). Les luttes politiques étant à mettre à l'actif de tous et non d'une catégorie seulement de Malgaches, la lecture de la presse qui en est le porte-parole intéresse de même de larges couches de la population sans distinction d'ethnies. Cette lutte sans relâche des nationalistes pour faire paraître leurs organes, et celle des lecteurs pour se les procurer s'expliquent par le souci de tous de toujours exprimer et diffuser les aspirations des autochtones.

II

UNE PRESSE D'OPINION AU SERVICE DU NATIONALISME

Cette presse d'opinion sert, en effet, en premier lieu à dénoncer les méfaits de la colonisation française sur le peuple malgache. Ce rôle de la presse commence très tôt, avec la V.V.S. dès 1915 : «Laisserai-je les faibles étranglés par les forts, et resterai-je inactif devant l'oppression que subissent les dominés ? Jamais de la vie ! Je me lèverai pour protéger les faibles pour qu'ils ne soient plus écrasés par les puissants» (21). Le même journal ose même lancer un appel aux Malgaches pour qu'ils se sacrifient pour leur patrie : «Donne à ta patrie ton intelligence, ton savoir, ta sagesse, ton amour du prochain ; mais

(17) Sur ce plan, la presse confessionnelle est avantagée par rapport à la presse d'opinion car, disposant d'un public plus large, elle peut se permettre, celle des Catholiques surtout, de vendre le numéro moins cher.

(18) Domenichini *(op. cit.)*.

(19) 4 000 pour l'*Aurore Malgache*, 5 000 pour *Mongo* (sous le Front Populaire), 2 000 pour des journaux d'opinion d'après 1947. Ces tirages des journaux d'avant la seconde guerre, relativement élevés s'expliquent par le fait qu'un certain pourcentage est simplement distribué et non vendu.

(20) Ces régions sont essentiellement celles de Tananarive-Antsirabe, de Diégo-Suarez, de Tamatave, de Majunga et de Fianarantsoa. Les autres reçoivent cependant aussi, les journaux nationalistes mais d'une manière moins intense et moins régulière.

(21) *Ny Fitarikandro* (L'Etoile du Matin) N° 38 du 26 novembre 1915.

donne-lui aussi ton corps, elle peut même avoir besoin de ta vie. Oui, j'ai l'intention de me conformer à cela, chers compatriotes, seulement que pourrai-je réaliser tout seul ? Je suis plein de bonne volonté mais n'étant rien, je ne pourrai faire quoi que ce soit. C'est tous les Malgaches qui devraient se lever» (22). La réaction de l'administration est de retirer l'autorisation de parution du journal.

Mais l'équipe de Ralaimongo, à partir de 1927, se montre plus hardie encore. Elle ose dire ouvertement que la colonisation entraîne l'assujetissement et l'exploitation des Malgaches : « L'impérialisme français a volé ton territoire, toi, il t'a couvert des chaînes de l'esclavage ; ces chaînes, il en a besoin pour mieux t'exploiter, te voler, t'assassiner...» (23). Un tel régime entraîne, selon cette presse, la régression des Malgaches dans tous les domaines moral et économique surtout. «Il a fallu 40 ans à un État civilisé comme la France pour faire d'un pays magnifique et vivace dont les habitants étaient prêts à s'assimiler à tous les progrès de la civilisation occidentale, une vaste région du globe déchue moralement, réduite matériellement à la plus affreuse des misères... et qui se trouve aujourd'hui à un stade inférieur à celui de 1895» (24). Mais le mouvement nationaliste ne montre cependant pas la moindre intention de repousser l'influence civilisatrice de la France, au contraire. Ce qu'il dénonce, c'est seulement le fait que cette colonisation ne profite qu'aux métropolitains et qu'elle n'apporte que misère aux Malgaches : « Les routes et les ports profitent surtout aux Blancs de l'Ile, les rues goudronnées, c'est pour leurs autos, le lycée, ils l'accaparent. L'importation c'est eux, 99 % des capitalistes malgaches sont des Blancs... On voit que tout ce que la France a fait de bien à Madagascar, elle l'a fait pour elle et non pour les indigènes malgaches... Ceux qui suent, c'est nous les Malgaches, ceux qu'on emprisonne, c'est nous... Ce que la France a réalisé à l'intention de ses esclaves malgaches, c'est l'indigénat, l'emprisonnement, les exils, l'endettement de la colonie» (25).

Cette oppression coloniale se manifeste, selon la presse d'opinion nationaliste, dans tous les domaines. Sur le plan juridique, le code de l'indigénat est source d'arbitraire et se trouve aggravé par les abus commis par l'administration. La justice indigène n'est ainsi qu'une parodie de justice, qui ne condamne que ceux qu'elle veut condamner, et elle entraîne la perte de toute personnalité chez les Malgaches. Ces derniers sont aussi victimes de la spoliation des terres, lesquelles sont distribuées aux colons, entraînant parfois l'éviction des autochtones comme dans la région d'Ambilobe. Et les nationalistes de réclamer l'abolition du décret du 15 novembre 1926 qui définit le régime foncier à Madagascar. La presse nationaliste dénonce aussi les souffrances du peuple malgache causées par les travaux forcés, le Service de la Main-d'Œuvre pour les

(22) *Ny Fitarikandro* (L'Etoile du Matin) *ibid.*

(23) Ravoahangy : «*Ne l'oubliez pas*», *L'Opinion* N.S. N° 1 du 20 juillet 1934.

(24) *La Nation Malgache* N° 1 du 25 octobre 1935.

(25) *L'Opinion* N° 42 du 6 septembre 1935.

Travaux d'Intérêt Général (S.M.O.T.I.G.) en particulier, institué en 1926. Cette institution devrait être abolie car «elle instaure un travail obligatoire imposé uniquement à une certaine catégorie des habitants... C'est une mesure injuste, antirépublicaine et partant antifrançaise» (26). Enfin, l'oppression que subissent les Malgaches est peut-être inhérente au système colonial mais elle est causée aussi par les abus de l'administration. Cette dernière est attaquée avec audace par la presse d'opinion qui n'épargne même pas le sommet de la hiérarchie. «L'homme de la lettre de cachet (27) a eu le courage de faire cette déclaration : j'aime les Malgaches. Le singulier amour que le gouverneur général Léon Cayla a pour les nègres de Madagascar ne se traduit pas seulement par la hausse démontrée des charges fiscales imposées à ces pauvres nègres, mais encore par l'emprisonnement en masse des chômeurs indigènes non en règle avec le fisc... Interdictions de séjour, exils, persécutions administratives, acharnement contre les Malgaches et leurs défenseurs noirs ou blancs, gaspillage des finances sont autant de preuves de l'affection que le gouverneur général porte au peuple malgache» (28). Les revers de la colonisation sont donc dénoncés sans ambages, avec une ironie cinglante. Mais si la presse d'opinion formule des critiques, elle propose aussi des solutions au problème malgache : l'accession des autochtones au statut de citoyen français.

Les Malgaches sont réduits au rang de sujets et toute leur misère vient du fait qu'ils ne jouissent pas des droits de citoyens français et qu'ils sont victimes de discriminations. La solution du problème malgache serait donc, pense la presse d'opinion nationaliste, l'accession des Malgaches à la citoyenneté française. C'est leur droit en vertu de la loi d'annexion du 6 août 1896 car «citoyens d'un gouvernement libre et indépendant, reconnu par les Etats civilisés du monde entier (29), ils ne sauraient être après l'annexion que des citoyens français» (30). Pratiquement cette citoyenneté serait obtenue en faisant de Madagascar un département français. «Pour faire cesser l'exploitation éhontée et inhumaine pratiquée par le colonialisme capitaliste esclavagiste antimalgache, il faut que Madagascar soit département français, puisque selon tout principe de justice et d'équité, la loi doit être la même pour tous» (31).

Cependant, sans abandonner l'assimilation, la presse d'opinion avance l'indépendance comme solution de rechange au cas où la France n'accepterait

---

(26) *L'Aurore Malgache* N° 79 du 13 mai 1932.

(27) Allusion au «décret Cayla» du 4 décembre 1930 qui instaure l'arbitraire d'après la presse d'opinion.

(28) *L'Opinion* N° 19 du 22 mars 1935.

(29) Allusion aux traités de 1865, 1867 et 1868 signés respectivement par les Anglais, les Américains et les Français qui reconnaissent la reine de Tananarive comme souverain de Madagascar.

(30) *Le Prolétariat Malgache* N° 144 du 21 avril 1939.

(31) ibid.

pas de faire de l'Ile un département français. « ... Au cas de refus ou de rejet de ces modestes revendications et réclamations des indigènes de Madagascar nous réclamons plus que jamais la restauration de la Nation libre des Malgaches en vertu du droit international des peuples de disposer d'eux-mêmes et l'Indépendance de Madagascar» (32). D'une part cette libération ne peut être obtenue sans l'union de tous les Malgaches opprimés. D'autre part, elle est liée à la libération des prolétaires des autres pays, de France en particulier. Elle devrait se dérouler cependant sans recourir à la violence et sans rejeter la France. Indépendance et assimilation se retrouvent donc dans la presse d'opinion entre 1923 et 1936 et même pendant le Front Populaire où seuls *Mongo* et le *Prolétariat Malgache* (33) insistent sur l'indépendance comme solution au problème malgache alors que des journaux comme *Ny Rariny – La Justice* et *Fandrosoam-baovao* (34) continuent à réclamer le statut de département. Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que les nationalistes s'accordent pour revendiquer l'indépendance.

L'existence de la presse d'opinion à Madagascar est le fruit de la lutte opiniâtre menée par les nationalistes malgaches dans les premières décennies de la colonisation où l'emprise de l'occupant est particulièrement serrée. C'est grâce à eux que les journaux d'opinion en langue malgache ont pu avoir droit de cité. D'ailleurs cette catégorie de presse est intimement liée au mouvement nationaliste. Ce sont les mêmes hommes qui s'engagent dans l'une comme dans l'autre ; si la presse d'opinion doit son existence à la lutte nationaliste, celle-ci ne peut non plus s'exprimer sans celle-là. En outre tout comme le nationalisme, la presse d'opinion intéresse de nombreuses régions de l'Ile. L'oppression coloniale frappant les autochtones sans distinction, ces derniers, riches ou pauvres, sont concernés par la presse d'opinion sans distinction non plus.

---

(32) *La Patrie Malgache* N° 3 du 23 mars 1934.

(33) Organes de l'équipe de Dussac, colon de la région de Diégo-Suarez qui a toujours milité aux côtés de Ralaimongo et d'obédience communiste, *Mongo* paraît de 1937 à 1939 puis en 1946 et en 1947, le deuxième de 1936 à 1939.

(34) *Fandrosoam-baovao* (Le Nouveau Progrès), journal d'opinion modéré paraît de 1927 à 1959. C'est l'organe du Parti Démocratique de Madagascar (P.D.M.) à partir de 1946.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I – *JOURNAUX*

L'Aube Nouvelle — organe indépendant de la jeunesse malgache de Tamatave. Tamatave, 1931-1935.

L'Aurore Malgache — grand hebdomadaire de défense des intérêts généraux de Madagascar — Tananarive, 17 octobre 1930 - 16 février 1934.

Ny Fandrosoam-baovao — grand hebdomadaire politique, littéraire et d'information — Tananarive, 3 novembre 1927 - juillet 1959.

Mongo — gazety politika miady ny soa ho an'ny Malagasy — Tananarive, 2 février 1937-1939, 1946-1947.

La Nation Malgache — organe de défense des intérêts vitaux et des aspirations nationales du peuple malgache — 25 octobre 1935 - 28 août 1936.

L'Opinion — Diégo-Suarez — Journal d'éducation morale et sociale. 1927-1930.

L'Opinion — Tananarive — Grand hebdomadaire indépendant, d'éducation morale et sociale — 13 juillet 1934 - 11 octobre 1935.

La Patrie Malgache — Tananarive — Organe indépendant de défense des intérêts généraux de Madagascar, 9 mars - 6 juillet 1934.

Le Prolétariat Malgache — Tananarive — Organe de défense des intérêts vitaux et des aspirations émancipatrices du prolétariat malgache — 4 septembre 1936 - août 1939.

Ny Rariny — La Justice — Tananarive — Hebdomadaire républicain de Front Populaire — Novembre 1936 - février 1967.

II – *ARCHIVES*

Archives de la République Démocratique Malgache. Cabinet Civil — Affaires Politiques.

D 822 : Historique de la presse (2 pages dactylographiées).

D 823 : Liste des abonnés au *Prolétariat Malgache.*

III – *OUVRAGES IMPRIMÉS ET REVUES*

BOITEAU (P.), *Contribution à l'histoire de la Nation malgache*. Editions Sociales 1958.

DESCHAMPS (H.), *Histoire de Madagascar* — Berger Levrault, 1972.

DOMENICHINI (J-P.), *Jean RALAIMONGO et l'origine du mouvement national malgache* — D.E.S. dactylographié, Paris Sorbonne, 1961.

KOERNER (F.), 1/ L'accession des Malgaches à la citoyenneté française (1909-1940). *Revue Historique*, 1967.

2/ Le Front Populaire et la question coloniale à Madagascar — L'année 1936. *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer* 3è trimestre 1974.

OLIVIER (M.), *Six ans de politique sociale à Madagascar*, Grasset 1931.

RALAIMIHOATRA (E.), *Histoire de Madagascar* — Société Malgache d'Edition 1969.